

Projet de restauration des mares du bocage des communes de Ste Geneviève en Bray et Fontaine en Bray (76)

Présentation de l'association

L'A.R.B.R.E. (Association Rurale Brayonne pour le Respect de l'Environnement) est une association de loi 1901 née en 1988. Elle compte 230 adhérents. Elle agit en faveur de la préservation du Pays de Bray, territoire aux paysages marqués par la présence du bocage et des zones humides. A cette fin, elle participe à diverses commissions animées par les collectivités locales ou les services de l'État, sensibilise le public (animations nature) et dénonce les actions néfastes (actions en justice).

Objectif du projet de l'association

L'objectif du projet vise la restauration des mares d'un secteur de 550 ha du Pays de Bray abritant plusieurs espèces d'amphibiens protégées dont la Rainette verte et le Triton crêté. Le Triton crêté est menacé de disparition en Normandie (<https://www.anbdd.fr/wp-content/uploads/2022/08/LRR-Amphibiens.pdf>).

Contexte

Un secteur de 550 ha majoritairement bocager du Pays de Bray abrite l'une des plus fortes densités de Triton crêté et de Rainette verte du département de Seine-Maritime. Le Triton crêté, espèce emblématique du site Natura 2000 « Pays de Bray humide » est menacé de disparition en Normandie à cause notamment du manque de restauration de ses mares (habitats de reproduction) et de la fragmentation de ses habitats. Cette richesse des amphibiens a été révélée par des inventaires menés par l'association l'ARBRE.

Projet

En 2019, l'ARBRE a proposé un arrêté de protection de biotope (APB) de ce secteur (cf. Fig. 1) à des fins de renforcement de sa protection réglementaire (interdiction de retournement des pâtures, de comblement des mares, d'arrachage des haies...). Ce projet ayant peu de chance d'aboutir, l'ARBRE l'a abandonné et s'est concentré sur un programme de restauration de la soixantaine de mares du secteur envisagé de l'APB.

En 2025, le Syndicat de Bassin de l'Arques a offert son soutien à l'association pour la prise en charge de la maîtrise d'œuvre de ces travaux et leur financement à 80 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. En contrepartie, outre le suivi des mares, l'ARBRE a ciblé une première tranche de travaux de restauration de 6 mares. Le choix a été effectué en prenant en considération les distances de dispersion des amphibiens (cf. Fig. 2). L'association a rencontré les propriétaires qui ont accepté la réalisation de ces travaux sous réserve qu'ils ne les engagent pas financièrement. L'ARBRE est donc à la recherche de 20 % de financement de l'enveloppe de cette première tranche.

L'objectif final est de parvenir à restaurer la quasi-totalité de la soixantaine de mares des 550 ha sur 10 ans.

Les 20 % de financement requiert 15 000 à 30 000 euros sur 10 ans, soit de 1500 à 3000 euros par an au rythme de 5 à 6 mares restaurées par an.

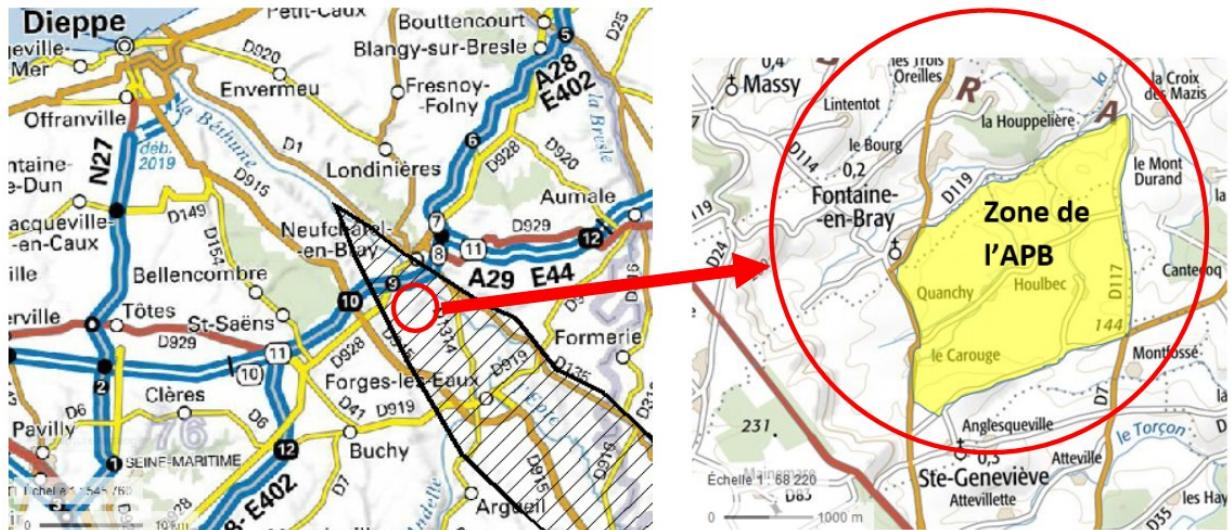


Figure 1: Fig. 1 : Aire du secteur du projet d'APB

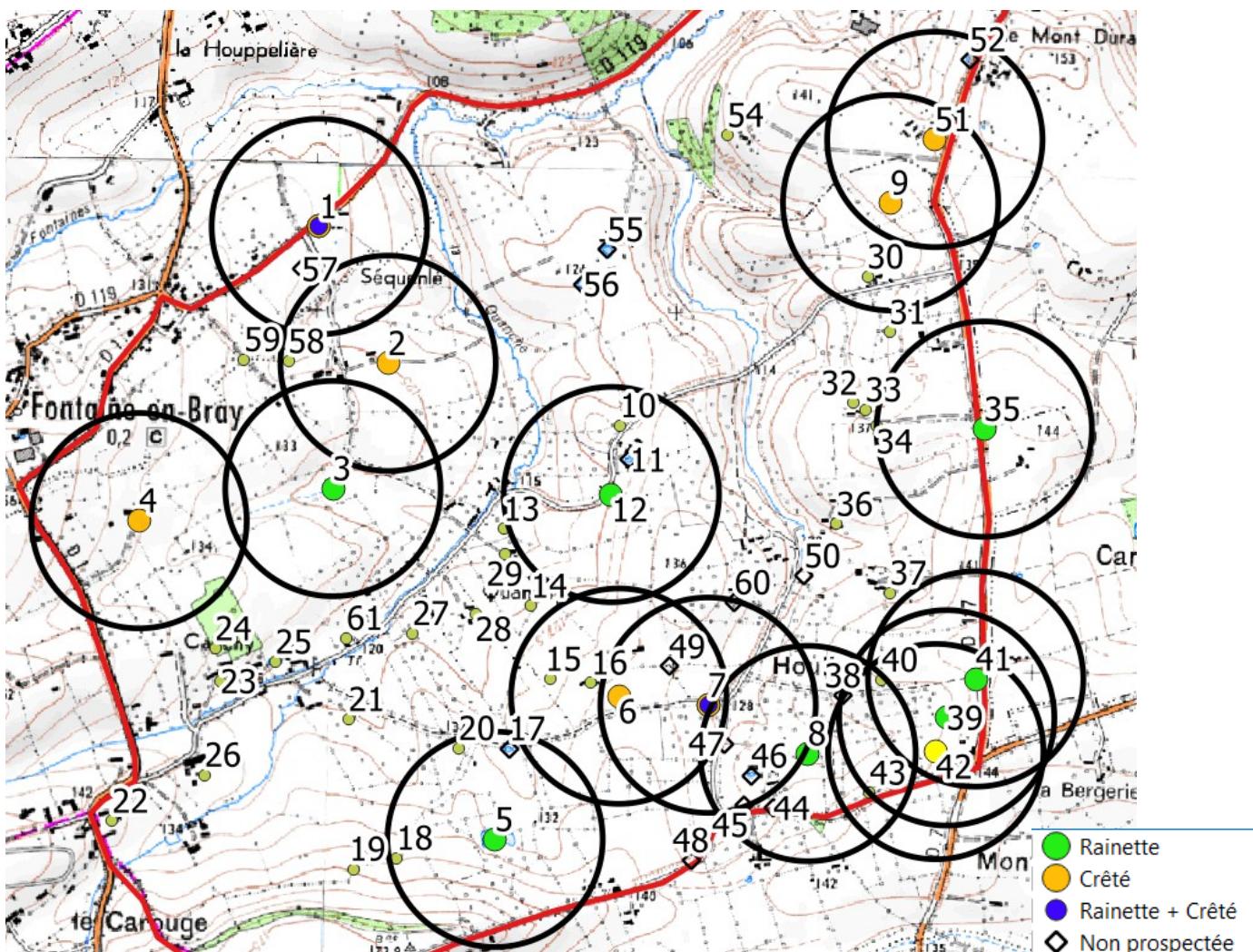


Figure 2: Cartographie des mares du secteur. Le choix des mares à restaurer s'est effectué en prenant en considération la distance de dispersion des amphibiens. Les mares sélectionnées sont celles situées dans un cercle de rayon 500 m (distance de dispersion) centré autour des mares abritant les espèces menacées.